

Arrêté N° 2024-468

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

Vu les articles L613-3 à L613-6 et D613-38 à D613-50 du code de l'Education,

Arrête

La composition des commissions d'accès, prévues par le code de l'éducation dans le cadre de la procédure de validation des études, d'expériences professionnelles et d'acquis personnels pour accéder directement à une formation de licence 2, de licence 3, licence professionnelle, BUT et de Master dispensée par l'Université Lumière Lyon 2 pour l'année universitaire 2025-2026, figure en annexe du présent arrêté.

Fait à Lyon, le décembre 2024

La Présidente,

Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN





Arrêté N° 2024-468

DAET

DILLI			
Président.e	Obligatoire: Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif: enseignants, chercheurs, PRAGde la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire: si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif: si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Pascal BEGUIN	NC		Sarah LIZALDEZ ALASTUEY Pierre ROYON
Suppléant président.e			



Arrêté N° 2024-468

DFSEA

DISEN			
Président.e	Obligatoire: Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif: enseignants, chercheurs, PRAGde la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire: si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif: si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
	Pascal BEGUIN (PR)		Thierry MORLET (Professionnel)
	Valérie PUEYO (MCF)		
Christelle CASSE			
Suppléant président.e			



Arrêté N° 2024-468

GRH

Président.e	Obligatoire: Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif: enseignants, chercheurs, PRAGde la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire: si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif: si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
	Romain MARIE (PR)		
	Florence DEBORD (MCF)		
	Pierre-Emmanuel BERTHIER (MCF)		
Alain BOUILLOUX			
Suppléant président			
Carole GIRAUDET			



Arrêté N° 2024-468

DUTRA

Président.e	Obligatoire: Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif: enseignants, chercheurs, PRAGde la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire: si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif: si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Romain MARIE	Florence DEBORD (MCF)		
	Pierre Emmanuel BERTHIER (MCF)		
	Alain BOUILLOUX (MCF)		
Suppléant président			
Carole GIRAUDET			



Arrêté N° 2024-468

Licence Pro Collaborateur en droit social et prévention des risques professionnels

Président.e	Obligatoire: Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif: enseignants, chercheurs, PRAGde la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire: si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif: si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Florence DEBORD	Romain MARIE (PR) Laure CAMAJI (MCF)		Didier ENAULT
Suppléant président.e			
Pierre-Emmanuel BERTHIER			



Arrêté N° 2024-468

Master 1 Droit Social

Président.e	Obligatoire: Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif: enseignants, chercheurs, PRAGde la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire: si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif: si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
	Alain BOUILLOUX (MCF)		
Camille PERCHER	Emmanuel DOCKES (PR)		
	Carole GIRAUDET (MCF)		
Suppléant président.e			
Pierre-Emmanuel BERTHIER			

Arrêté N° 2024-468

Master 1 Ergonomie – Parcours Travail et transitions écologique et sociétale

Président.e	Obligatoire: Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif: enseignants, chercheurs, PRAGde la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire: si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif: si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
	Pascal BEGUIN (PR)		Thierry MORLET
	Christelle CASSE (MCF)		
Valérie PUEYO			
Suppléant président.e			
Pierre-Emmanuel BERTHIER			

Arrêté N° 2024-468

Master 1 Sciences sociales — Parcours LuCIDiTE Lutte Contre les Inégalités et les Discriminations dans le Travail et l'Emploi

Président.e	Obligatoire: Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif: enseignants, chercheurs, PRAGde la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire: si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif: si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
	Soline BLANCHARD (MCF)		Marie-Christine CERRATO-DEBENEDETTI
	Sylvie MONCHATRE (PR)		Virginie VASSEUR
Claire FLECHER			
Suppléant président.e			
Christelle CASSE			

Arrêté N° 2024-468

Master 2 Droit social – Parcours Droit et relations sociales dans l'entreprise

Président.e	Obligatoire: Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif: enseignants, chercheurs, PRAGde la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire: si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif: si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
	Pierre-Emmanuel BERTHIER (MCF)		André DERUE
	Laure CAMAJI (MCF)		
Cécile NICOD			
Suppléant président.e			
Alain BOUILLOUX			

Arrêté N° 2024-468

Master 2 Ergonomie – Parcours Travail et transitions écologique et sociétale

Président.e	Obligatoire: Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif: enseignants, chercheurs, PRAGde la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire: si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif: si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
	Valérie PUEYO (MCF)		Thierry MORLET
	Christelle CASSE (MCF)		
Pascal BEGUIN			
Suppléant président.e			
Alain BOUILLOUX			

Arrêté N° 2024-468

Master 2 Droit social – Parcours Ingénierie de la protection sociale

Président.e	Obligatoire: Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif: enseignants, chercheurs, PRAGde la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire: si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif: si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
	Camille PERCHER (MCF)		Solenne BARALON
	Laure CAMAJI (MCF)		
Alain BOUILLOUX			
Suppléant président			
Romain MARIE			

Arrêté N° 2024-468

Master 2 Droit social – Juriste en droit social et en ingénierie sociale

Président.e	Obligatoire: Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif: enseignants, chercheurs, PRAGde la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire: si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif: si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
	Alain BOUILLOUX (MCF)		Marie MESTEK
	Carole GIRAUDET (MCF)		
	Laure CAMAJI (MCF)		
Pierre-Emmanuel BERTHIER			
Suppléant président.e			
Emmanuel DOCKES			

Arrêté N° 2024-468

Master 2 Sciences sociales — Parcours LuCIDiTE Lutte Contre les Inégalités et les Discriminations dans le Travail et l'Emploi

Président.e	Obligatoire: Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif: enseignants, chercheurs, PRAGde la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire: si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif: si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Soline BLANCHARD	Claire FLECHER (MCF)		Marie-Christine CERRATO-DEBENEDETTI Virginie VASSEUR
	Sylvie MONCHATRE (PR)		Vilgilie Viloseon
Suppléant président.e			
Christelle CASSE			



Arrêté N° 2024-468

Master 2 Droit social – Parcours Mobilité internationale des travailleurs

Président.e	Obligatoire: Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif: enseignants, chercheurs, PRAGde la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire: si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif: si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
	Alain BOUILLOUX (MCF)		André DERUE
	Laure CAMAJI (MCF)		
Camille PERCHER			
Suppléant président.e			
Emmanuel DOCKES			

Arrêté N° 2024-468

Master 2 Droit social – Parcours Théorie et pratique du droit social

Président.e	Obligatoire: Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif: enseignants, chercheurs, PRAGde la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire: si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif: si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Laure CAMAJI (MCF)	Romain MARIE (PR)		
	Carole GIRAUDET (MCF)		
Suppléant président.e			
Emmanuel DOCKES			